

**Réunion du comité syndical
Du SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle
Le 26 septembre 2023
PROCES-VERBAL de la 4^{ème} séance**

Date de convocation :	19 septembre 2023
Conseillers en exercice :	6
Conseillers présents :	5
Procurations :	1
Publication de la liste :	26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du comité syndical du SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie de Sully la Chapelle, sur convocation qui leur a été adressé par le président, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, président ;

Etaient présents :

M. Patrick MORISSEAU, président, M. Paul LEITE, vice-président
M. Jean-Christophe MASSAS, M. Yannis BAZIN, M. Paul CAPELLE

Était Absent excusé :

M. Bernard MORIN pouvoir donné à M. Paul LEITE, vice-président

Quorum : 5/6

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Paul LEITE est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Suivi de l'étude d'Hadès

Questions diverses

ACCORD A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 20 juin 2023

Le compte rendu du conseil syndical du 20 juin 2023 n'appelle aucune observation.

VOTE		
En exercice	6	POUR 6
Présents	5	CONTRE 0
Procurations	1	ABSTENTION 0
Pris part au vote	6	TOTAL 6

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 4 juillet 2023

Le compte rendu du conseil syndical du 4 juillet 2023 n'appelle aucune observation.

VOTE		
En exercice	6	POUR 6
Présents	5	CONTRE 0
Procurations	1	ABSTENTION 0
Pris part au vote	6	TOTAL 6

Suivi de l'étude d'HADES

Août 2023 : Rapport de phase 2/3 de l'étude

12/09/2023 : plans des zones de distribution par commune pour validation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Explications sur le branchement non autorisé sur la borne incendie d'Ingrannes pour alimenter une réserve d'eau contre l'incendie pour la scierie, facturation des volumes par SUEZ. Danger car pas de clapet anti-retour

Le prochain conseil syndical sera le 21/11/2023 à 18h15 ou le 12/12/2023 à 18h15 selon les besoins.

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le président

M. Paul LEITE, le secrétaire de séance